

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

31 mars 2017 – n° 09

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé d'attribuer, sur les crédits réservés au Budget Primitif 2017, les subventions suivantes pour participer aux dépenses de fonctionnement des associations.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à verser les subventions aux associations telles que définies ci-dessous :

<u>Fonction 401 (sports)</u>	:	- 1 ^{ère} compagnie de tir à l'arc de Saint-Dié-des-Vosges....	200 €
<u>Fonction 4222</u>	:	Locations de salles 2016	
<u>(maisons de quartier)</u>		- Club de Marzelay	652 €
		- Comité de gestion la Bolle – Les Grandrupts.....	2 172 €
		- Sous la Bure – Le Villé	238 €
		- Le Kemberg.....	1 166 €

Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE